

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour
Larivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 040-244000824-20260928-DDP2026_26-DE



DDP2026-23

DECISION

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – C2026-03 | Accord cadre à bons de commandes pour les travaux de renouvellement, de renforcement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

Le Président de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211–10 par lequel le Conseil Communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président pour la durée de son mandat,

VU la délibération DEL2026-047 du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 reçue en Préfecture le 29 avril 2026, qui délègue au Président pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les programmes de travaux globaux issus de l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement et du schéma directeur d'alimentation en eau potable,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 17 juin 2026 avec une date de remise des offres fixée au 17 juillet 2026 à 12 H 00.

CONSIDÉRANT la réception des offres suivantes :

. Lot n°1 : Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU et EP) en tranchée ouverte. Comprenant notamment les travaux de renouvellement, création, réparation et reprise de réseaux et branchements EU réalisés par techniques traditionnelles en fouille ouverte

Note financière

Estimation	1 430 115,00 € HT
------------	-------------------

Entreprise	Prix croissant (H.T.)	Note	Classement
N°1 - SNATP - SNB - ACCHINI	1 038 329,10 €	42,79	2
N°2 - NEO RESEAUX - CEGETP	1 267 506,40 €	35,05	3
N°3 - COLAS	888 591,50 €	50,00	1



Note globale

Critères	N°1 - SNATP - SNB - ACCHINI	N°2 - NEO RESEAUX - CEGETP	N°3 - COLAS
	Nb points	Nb points	Nb points
Technique - Note sur 50 points	47,0	41,0	39,0
Prix - Note sur 50 points	42,8	35,1	50,0
Total	89,8	76,1	89,0

Classement proposé	1	3	2
--------------------	---	---	---

Après analyse des offres, l'accord cadre est attribué au groupement SNATP-SNB-ACCHINI, cette offre répondant le mieux aux critères de choix définis dans le règlement de la consultation du marché pour le Lot 1.

. Lot n°2 : Travaux d'assainissement eaux usées (EU) sans tranchée. Comprenant notamment les travaux de réhabilitation et renouvellement de réseaux et branchements EU et EP par techniques sans tranchée (chemisage, tubage, éclatement, injection, réhabilitation ponctuelle)

Note financière

Estimation	331 385,00 € HT
------------	-----------------

Entreprise	Prix croissant (H.T.)	Note	Classement
N°1 - SUBTERRA	246 095,00 €	50,00	1
N°2 - REHACANA - DPSM	264 528,00 €	46,52	2
N°3 - TELEREP	408 791,00 €	30,10	3



Note globale

Critères	N°1 - SUBTERRA	N°2 - REHACANA - DPSM	N°3 - TELEREP
	Nb points	Nb points	Nb points
Technique - Note sur 50 points	50,0	42,0	49,0
Prix - Note sur 50 points	50,0	46,5	30,1
Total	100,0	88,5	79,1

Classement proposé	1	2	3
--------------------	---	---	---

Après analyse des offres, l'accord cadre est attribué à l'entreprise SUBTERRA, cette offre répondant le mieux aux critères de choix définis dans le règlement de la consultation du marché pour le Lot 2.

. *Lot n°3 : Travaux d'alimentation en eau potable (AEP). Comprenant notamment les travaux de renouvellement, création, réparation et équipements associés sur les réseaux et branchements d'eau potable*

Note financière

Estimation	1 024 363,00 € HT
------------	-------------------

Entreprise	Prix croissant (H.T.)	Note	Classement
N°1 - SNATP / SNB / ACHINNI	906 352,70 €	46,01	2
N°2 - NEO RESEAUX - CEGETP	1 182 492,79 €	35,26	3
N°3 - COLAS	833 959,50 €	50,00	1



Note globale

Critères	N°1 - SNATP / SNB / ACHINNI	N°2 - NEO RESEAUX - CEGETP	N°3 - COLAS
	Nb points	Nb points	Nb points
Technique - Note sur 50 points	49,00	41,00	39,00
Prix - Note sur 50 points	46,01	35,26	50,00
Total	95,01	76,26	89,00

Classement proposé	1	3	2
--------------------	---	---	---

Après analyse des offres, l'accord cadre est attribué au groupement SNATP-SNB-ACCHINI, cette offre répondant le mieux aux critères de choix définis dans le règlement de la consultation du marché pour le Lot 3.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter l'offre du groupement SNATP-SNB-ACCHINI, pour les Lots 1 et 3

ARTICLE 2 : D'accepter l'offre de l'Entreprise SUBTERRA, pour le Lot 2

ARTICLE 3 : Que le montant du marché pour les Lots 1 et 2, prévus au budget annexe Assainissement, sera réglé entre les mains de Monsieur le Trésorier, sur présentation de note d'honoraires.

ARTICLE 4 : Que le montant du marché pour le Lot 3, prévus au budget annexe Eau Potable, sera réglé entre les mains de Monsieur le Trésorier, sur présentation de note d'honoraires

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 23 septembre 2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Jean-Luc LAFENÊTRE,



Signé par : Jean-Luc LAFENETRE
Date : 28/09/2026
Qualité : PRESIDENT_CC